

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3450**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Protection de l'environnement option eau : ressources et infrastructures

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Université Henri Poincaré (Nancy) Nancy I Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président d'université de Nancy I, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Président de l'université de Nancy I

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ces professionnels sont familiers des spécificités des ouvrages liés à l'eau (forages d'eau, construction de réseaux d'adduction d'eau, de stations d'épuration et d'assainissement d'eau). Dans les bureaux d'études, ces spécialistes évaluent les besoins en eau potable d'une collectivité. Ils portent ainsi des diagnostics sur les réseaux d'adduction, de distribution et d'assainissement, sur les débits et la qualité des eaux.

Les études de terrain leur permettent de localiser et de quantifier la ressource, de définir les bassins versants. Ces chargés de dossiers sont aussi des opérationnels. Ils calculent le dimensionnement des ouvrages, implantent et suivent l'exploitation de stations de pompage ou d'épuration. Ils réalisent, entretiennent et réhabilitent les ouvrages de distribution, d'assainissement des eaux usées ou pluviales.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité : - prospection, gestion et protection des ressources en eau

- aménagement du territoire
- dimensionnement des réseaux de distribution et d'assainissement,
- travaux publics (canalisations), travaux neufs et réhabilitation des réseaux
- gestion des stations d'épuration
- ...

Ces professionnels peuvent prétendre aux emplois suivants :

- Technicien supérieur en bureaux d'études
- Assistant ingénieur en bureaux d'études
- Gestionnaire d'ouvrages et équipements
- Chargé de la protection du patrimoine naturel
- Chef de chantier
- Conducteur chantier
- Dessinateur projeteur
- Expert en gestion des ressources naturelles et de l'environnement
- Responsable de projet
- Technicien qualité
- Technico-Commercial

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1105 : Études géologiques

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

PARCOURS DIVERSIFIÉS - ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Chimie générale

Géotechnique - Topographie - Approche du chantier

Acquisition d'un niveau suffisant sur Word, Excel,

Initiation DAO

Communication, Langues

Législation -Réglementation

Informatique appliquée - Base de données - DAO

L'EAU ET LE MILIEU NATUREL

Géologie du réservoir
Reconnaissance des sols - Géophysique
Hydrogéologie
Climatologie et hydrologie de surface
Hydraulique souterraine

L'EAU ET L'HABITAT

Adduction et distribution
Assainissement : principe, dimensionnement, modélisation
Diagnostic, contrôle, entretien, réhabilitation des réseaux, techniques alternatives

PROJET TUTEUR

Projets
Élément constitutif libre avec accord de l'équipe pédagogique

TECHNIQUES DE L'INGENIEUR

Forage d'Eau - Hydraulique des puits - Pompage
Modélisation et gestion des nappes
Besoins, caractérisation et traitement de l'eau
Fonctionnement de la station d'épuration

STAGE

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.uhp-nancy.fr/>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :